

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 décembre 2018

Le jeudi 6 décembre 2018 à 20h00 , le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr SANSBERRO Thierry , Maire de SOURAIDE.

PRÉSENTS : ECHEVERRIA D - GARAT MM - INSAUSTI L - JORAJURIA M - LADEUX JM - LARRE JM - LARRECHEA O - MASSONDE M - OTONDO P - UHARRIZ JP - ZAMORA MT - ZUDAIRE S -

ABSENTS ayant donné un pouvoir :

ABSENTS et EXCUSÉS : ARANA M - GENIN P -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MASSONDE Marielle

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion
- 3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation
- 4 - Autorisation dépenses d'investissement avant vote du budget (25 % des crédits ouverts année n-1)
- 5 - Approbation RPQS eau et assainissement (avant fin juin chaque année)
- 6 - Demande mise en place prélèvements (cantine, garderie,)
- 7 - Redevance occupation domaine public (gaz) pluriannuelle
- 8 - Extension réseau électrique bergerie Martin Garat
- 9 - Communication rapport d'activités 2017 CAPB
- 10 - Autorisation à défendre dans l'affaire Etchehandy
- 11 - Classement et déclasserment domaine public - Approbation pour mise à l'enquête publique
- 12 - Indemnité de conseil au comptable public
- 13 - Questions diverses

1 - Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne MASSONDE Marielle à l'unanimité des présents en qualité de secrétaire de séance.

2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation

Mr le maire a signé un marché pour la création des 2 locaux commerciaux à côté de la boulangerie pour un montant total HT de : 213 377. 95 € attribué en lots ci-dessous détaillés :

- VRD- terrassement- gros œuvre- charpente-ossature GPA construction pour un montant de HT de 99 494. 82 €
- Charpente entreprise ITOIZ : 23 458.57 €
- Menuiserie extérieure bois entreprise SANZBERRO ; 4 280. 60 €
- Menuiserie extérieure entreprise LABASRERE : 15 000€
- Plâtrerie entreprise CANGRAND : 19683.69 €
- Electricité entreprise AUBRY : 9 130. 20 €
- Plomberie entreprise AUBRY : 14 387.20€
- Menuiserie intérieur entreprise SANZBERRO : 4186 €
- Carrelage faïence entreprise ARREBIT BAUDRY : 14 972. 20 €
- Peinture entreprise Hargain: 8784. 67€

Autre décision location d'un appartement au -dessus de la mairie à Mr IPHARAGUERRE Guillaume.

4 - Autorisation dépenses d'investissement avant vote du budget (25 % des crédits ouverts année n-1)

Cette délibération donne l'autorisation à Mr le maire de payer les factures liées à des investissements à hauteur de 25% des crédits votés l'an dernier, avant le vote du budget.

Voté à l'unanimité.

5 - Approbation RPQS eau et assainissement (avant fin juin chaque année)

Mr le maire précise que c'est le dernier rapport puisque la compétence a été transférée depuis le début de l'année 2018 à la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Laurence INSAUSTI demande si au final toutes les taxes seront les mêmes pour tout le monde.

Mr le Maire dit que ce n'est pas d'actualité mais qu'effectivement il est question de lissage de prix de l'eau et d'assainissement petit à petit.

Pour Souraide, le prix de l'eau n'avait pas augmenté.

Prix pour l'assainissement collectif : 2016 : 1.32 € et en 2017 : de 1.33 €.

Prix de l'eau potable en 2016 : 1.54 € et en 2017 : 1.56 €

L'augmentation est due aux taxes de l'agence de l'eau.

Transfert de la compétence avec un capital restant dû de 17 600 € et une annuité d'emprunt de 1520.11 €.

Pour le moment, nous continuons à travailler comme avant car nous avons signé une convention avec l'agglomération de même pour l'année prochaine.

Voté à l'unanimité

6 - Demande mise en place prélèvements (cantine, garderie.)

Des personnes ont fait la demande pour payer par prélèvement automatique. Pour la mise en place de ce service, il faut une délibération du conseil municipal.

Voté à l'unanimité

7 - Redevance occupation domaine public (gaz) pluriannuelle

Mr le maire demande une délibération pour une redevance annuelle pour le gaz qui est fixée au montant de 0.035 € par mètre de canalisation.

Voté à l'unanimité.

8 - Extension réseau électrique bergerie Martin Garat

Cela fait des années que Mr GARAT Martin a fait une demande pour l'alimentation électrique de sa bergerie. C'est le SDEPA qui est habilité à faire ces extensions et à porter ces projets.

Le SDEPA peut porter le projet mais avec la commune. Au départ il avait été dit que Mr GARAT aurait une part à sa charge et l'autre par le SDEPA.

Maintenant c'est la commune qui va porter le projet et qui demandera à Mr GARAT de nous rembourser.

Le montant des travaux est de 11 544. 81 €. La commune 1853.92 € plus des frais de gestion 421.34 €. (Sommes à demander à Mr GARAT).

Voté à l'unanimité

9 - Communication rapport d'activités 2017 CAPB

Mr le maire met à notre disposition ce rapport d'activité. Ce qu'il précise pour le fonctionnement c'est que cette agglomération est constituée de 158 communes- 10 pôles de proximité (anciennes communautés de communes ou anciennes agglomérations)

Agglomération de 308 323 habitants- 1150 agents y travaillent

Cette assemblée est constituée de

- 1 président

- Plusieurs vice-présidents
 - Conseil exécutif constitué de 25 élus (rôle d'accompagnement auprès du président)
 - Conseil permanent constitué de 69 élus qui eux délibèrent.
 - Conseil communautaire constitué de 233 membres (Mr le maire en fait partie).
- Nous sommes concernés pour la compétence de l'eau, dans un futur proche par la compétence des équipements sportifs. Pour la piscine, la compétence a déjà été transférée.

Dernièrement le transfert de l'urbanisme (révision de la carte communale à finir courant d'année 2019). Par la suite, dans la mesure où nous avons une agglomération qualifiée de XXL (plus de 100 communes), il y aura obligatoirement un PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). Il va nous être imposé.

Donc on y travaille à partir de 2019 tous ensemble (zonages) ou il y a un PLUi qui sera applicable sur l'ensemble des 158 communes.

A savoir qu'il y a des petites communes qui ne sont pas dotées de documents d'urbanisme, il est fort possible que les premiers zonages se feront dans ces communes pour les accompagner.

P Otondo demande si la carte communale révisée va rester même s'il y a le PLUi.

Mr le maire précise qu'elle sera valable jusqu'à l'approbation du PLUi.

MM Garat fait remarquer que l'on a du mal à aller au bout de la révision de la carte communale. Nous avons demandé mais pas de nouvelles, nous n'arrivons pas à les joindre. Prochainement nous aurons un rendez-vous.

Mr le maire indique que ce rapport est intéressant qu'il aborde plusieurs sujets dont :

- Sur l'économie
- Sur la culture
- L'environnement
- L'eau...

10 - Autorisation à défendre dans l'affaire Etchehandy

Nous avons reçu une assignation de la partie adverse qui défend les intérêts de Mme ETCHEHANDY, Mr le maire demande une autorisation pour qu'il puisse charger un avocat de défendre la Commune dans cette affaire

Mr le maire nous redonne l'historique du dossier ETCHEHANDY et nous fait le résumé du dernier rendez-vous avec la présence des avocats des deux parties.

Pour rappel, la commune a acheté ce bien LARRALDIA en rente viagère en 2008 avec un bouquet (capital financier) qui a été transformé en travaux de réhabilitation de la maison d'habitation et une rente mensuelle de 500 € pour chacun des époux ETCHEHANDY donc un total de 1000 € par mois.

Le contrat prévoyait que ce montant serait modifié au décès de l'un des époux pour le survivant. Mme ETCHEHANDY reçoit donc 772.39 euros par mois (réévalué chaque année). En plus de cette rente, elle a un droit et d'usage d'habitation au niveau de son logement (LARRALDIA).

Au lieu de donner le bouquet de l'ordre de 70 000 €, la municipalité avait décidé de réaliser des travaux d'amélioration dans la maison. Pendant le temps des travaux, ils avaient été relogés dans un gîte juste à côté et quand les travaux ont été terminés, ils ont refusé de revenir dans la maison. De ce fait, un avenant au contrat a été signé pour transférer le droit d'habitation de la maison sur le gîte.

Mme ETCHEHANDY souhaiterait renoncer à son droit d'usage et d'habitation et faire réévaluer cette rente viagère.

MM Garat précise que le bien appartenait à Mr Etchehandy et complète en indiquant qu'aujourd'hui Mme ETCHEHANDY attaque l'acte car elle souhaite une indemnisation pour manque à gagner de 120 000 € et qu'à l'époque cela a été sous-évalué par la commune.

Elle demande donc que l'on annule la vente viagère.

La commune est assignée devant le tribunal de grande instance de Bayonne.

Ce serait bien si on avait des témoignages sur la situation des époux ETCHEHANDY car le tribunal juge autant les faits que le droit.

Voté à l'unanimité

11 - Classement et déclassement domaine public - Approbation pour mise à l'enquête publique

Mr le Maire explique que nous avons une multitude d'échanges, de déclassement, de ventes de petits bouts de terrains. Certains sont soumis à enquête publique. Il s'agit donc de regrouper ces dossiers pour cette enquête publique afin de réduire le coût.

1ère demande

Sur domaine public : faite par la famille MASSONDE Bernard au bourg

Il s'agit d'une partie devant l'hôtel BERGARA (7 m²), à leur céder sur le domaine public. Quand ils ont fait des travaux ils ont empiété sur le domaine public. La boîte à graisse du restaurant est également faite sur le domaine public, ils souhaiteraient donc acquérir aussi cette partie (30 m²).

Sur domaine privé : avec famille MASSONDE Bernard

Vers le trinquet et derrière chez SAGASPE la commune a empiété sur leur terrain pour 58 m². Ils ont englobé du terrain communal dans leur parcelle pour 89 m². Il faudrait donc faire un échange pour régularisation.

2ème demande : Mme ELICEIRY Michèle chemin de Banecau, c'est une régularisation qui est demandée mais il y aura besoin d'une enquête publique.

La commune céderait à Mme ELICEIRY 80 m² et elle céderait 3 m².

Soumis à enquête publique.

3ème demande Famille DAGUERRE

- Cession par les consorts Daguerre à la commune de Souraïde

Parcelle 195 37 m²

- Cession par Massonde Daguerre Liliane à la commune de Souraïde

Parcelle 135p et 136 241 m²

- Cession par la commune du domaine public (après déclassement) à Daguerre

Rémi sous usufruit de Massonde Daguerre Liliane comme suit :

Parcelle DP 1 (chemin d'Ordoxmendi) 169 m²

Parcelle DP 2 (chemin d'Aintziartea) 118

Soumis à enquête publique puisqu'il y a du domaine public.

4ème demande : Société LARRONDE (carrière)

La commune cède à la société LARRONDE : 1402 m² et la société LARRONDE cède à la commune 1728 m² (déplacement de chemin de la carrière)

Mr le maire propose le prix du m² à 5 € pour la famille MASSONDE prix appliqué lors d'autres ventes du même ordre. (Famille goni).

Pour les autres régularisations que faut-il faire ? Prix symbolique, au prix m² du terrain agricole.

S Zudaire : Tu ne peux pas vendre à certains et pas aux autres par principe.

Pour mémoire, il y avait déjà eu du terrain échangé avec la famille SEGURE.

JM Larre et MM Garat précisent qu'en terme de valeur ce n'est pas pareil. A la base, c'est du terrain agricole et là c'est la commune qui demande.

S Zudaire même si c'est symbolique il faut fixer un prix.

Mr le Maire propose 30 centimes du m² prix du terrain agricole (3000 € l'hectare).

Il est donc décidé que les régularisations de chemins ou d'échanges anciens se feront au prix de 0,30 € le m² et que les frais seront pris en charge par la Commune lorsque la régularisation est à son initiative.

Pour le domaine public du bourg, le prix est fixé à 5€ le m², et les frais sont à la charge des demandeurs.

Pour le chemin de la Carrière, le déplacement ayant été causé par l'exploitation de celle-ci, la cession à la Commune sera à titre gratuit et les frais seront à la charge de l'exploitant.

Voté à l'unanimité

12 - Indemnité de conseil au comptable public

Historiquement, cette indemnité était allouée quand le comptable du trésor public venait aider à faire le budget des communes.

Aujourd'hui c'est révolu, c'est un peu l'opinion de l'ensemble des maires.

Mr le maire demande notre accord pour ne plus verser cette indemnité.

S Zudaire demande le montant de l'indemnité.

MM Garat explique que c'est un pourcentage du budget.

Le Conseil décide de ne plus accorder cette indemnité.

Voté à l'unanimité

13 - Questions diverses

A la demande de Mr le maire, ce point est rajouté à l'ordre du jour.

Lors du transfert de compétence, nous avons indiqué des montants d'excédents de fonctionnement et d'investissement à reverser à la CAPB et c'est sur ce sujet qu'il souhaite revenir.

1^{er} point : Sur une partie en fonctionnement, on a des impayés d'un montant de 11000 € que l'on va retirer des 145 170. 92 € que l'on doit transférer. En cas d'admission en non valeurs, ces sommes grèveront le budget communal.

2^{ème} point : il a été fait des travaux de séparation des réseaux eaux usées et pluviales. (Séparatif) dans le bourg jusqu'à la maison BERTERREIX non pourvue de réseau d'eaux pluviales. Il a donc fallu tirer un réseau d'eaux pluviales de 30 à 40 mètres. Ces travaux, indissociables des travaux de mise en séparatif des eaux usées ont été effectués par l'entreprise DUHALDE pour un montant à payer de 6330 € TTC par le budget communal. A déduire donc de l'excédent d'investissement à reverser de 149 245. 92 €.

Il est également d'admettre en non valeur un impayé sur facture d'eau de 130. 73 € inclus dans les 11000 €.

Voté à l'unanimité

Informations diverses :

- Travaux du cimetière en cours terminés courant janvier.
 - 26 Caveaux majoritairement de 4 places, il y en a quatre de 6 places
 - 17 Cavurnes
 - Jardin du souvenir (espace pour la dispersion des cendres)
 - Travaux des commerces à côté de la boulangerie ont commencé.
 - Travaux de la station d'épuration après transfert de compétence, vont débiter avec objectif de fin des travaux juin 2019.
 - L'aire de jeux a été commandée et mise en place prévue au printemps. En attente la plantation des arbres.
 - O Larrechea demande si la chicane vers Tipoulatzia va être remise en place.
- Mr le maire dit que oui que c'est dangereux qu'il faut vraiment la refaire.

- S Zudaire signale que le CADE (collectif des associations des défenseurs de l'environnement) a dénombré deux décharges sauvages vers AMESPETOU.

S Zudaire demande s'il ne faudrait pas faire un arrêté pour interdire. M. Le Maire répond qu'elle est sur un terrain privé et qu'il l'a déjà signalé à la CAPB dont c'est la compétence, il va le signaler à nouveau.

N° internes de délibération prises dans cette séance : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h47.

Ont signé les Membres du Conseil Municipal.

Le Maire,



Le secrétaire de séance
MASSONDE Marielle

Les membres présents du Conseil Municipal
ECHEVERRIA D - GARAT MM -

INSAUSTI L -

JORAJURIA M - LADEUX JM - LARRE JM - LARRECHEA O - MASSONDE M -

OTONDO P - UHARRIZ JP - ZAMORA MT - ZUDAIRE S -